

CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL



CONSIGNES PARTICULIERES

- Les engagements doivent parvenir par INTERNET suivant la procédure décrite dans la circulaire N° 1 de la Ligue du Centre pour le 1^{er} tour.
- Possibilité de s'inscrire à chaque tour toutes catégories confondues.
- **Tant que la mesure sera en vigueur, le contrôle du PASS sanitaire est réalisé sous la responsabilité exclusive de la structure accueillante.**

REGLEMENT SPORTIF

Article 1

Le Critérium Fédéral Départemental est régi par les Règlements Sportifs Fédéraux (édition 2019-21) sauf dispositions particulières propres au Comité d'Indre-&-Loire.

Dans le Comité d'Indre-&-Loire, la compétition comporte 4 tours regroupant 5 catégories en Messieurs et en Dames. **Les seniors messieurs et dames jouent le vendredi soir (pointage 20 h – début 20 h 30).**

Il y a obligation de disputer toutes les épreuves (4 tours) sous peine de descente.

Deux montées possibles vers le niveau régional pour les catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors Messieurs lors des 3 premiers tours et une seule montée sur le dernier tour (s'il ne change pas de catégorie).

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 2 – LES FORFAITS

Tout forfait non excusé est passible d'une amende **de 10 €.**

Tout forfait intervenant dans les 48 h précédant la compétition sera passible d'une amende sans justificatif à l'appui. Ce dernier devra être transmis au CILTT sous les 48 h.

Article 3 – PLACEMENT DES JOUEURS

Article 3-1

♦ PLACEMENT des joueurs pour le 1^{er} tour du niveau départemental de la saison en cours :

- Le premier et la première du 4^{ème} tour de chaque groupe d'une division monte dans la division supérieure (s'il ne change pas de catégorie),
- Les autres, dans l'ordre des points cumulés du Critérium Fédéral de la saison précédente sauf si le joueur ou la joueuse était forfait non excusé au dernier tour de la saison précédente,
- Pour une première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence, les joueurs qui s'inscrivent sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel et leur nombre ne peut excéder 10 % de l'effectif concerné du tableau
- La Commission Espoir de la C.D.J.T. se réserve 25 % en Wild Card pour intégrer des Poussins en D1 Benjamins sur la 1^{ère} journée.

Article 3-2

♦ PLACEMENT des joueurs participant à la D1 Poussins : la Commission Espoirs de la C.D.J.T. décidera dans quelle division seront intégrés les Poussins terminant aux premières places.

Article 4 - STRUCTURE

SENIORS MESSIEURS

- D1 de 16 joueurs : 4 poules de 4 suivies d'un tableau avec classement intégral
2 montées en régional
- D2 de 16 joueurs : 4 poules de 4 suivies d'un tableau avec classement intégral
4 montées en D1
- D3 (avec le complément des joueurs inscrits : « x » poules de 6 (4, 5, 7)
1 montée par poule
OU tableau (suivant le nombre de participants)
- D4 (avec le complément des joueurs inscrits : « x » poules de 6 (4, 5, 7)
1 montée par poule
OU tableau (suivant le nombre de participants)

JEUNES GARCONS (Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors)

- D1 de 16 joueurs : 4 poules de 4 suivies d'un tableau avec classement intégral
2 montées en régional
- D2 de 24 joueurs : 4 poules de 6
1 montée par poule
- D3 (avec le complément des joueurs inscrits : « x » poules de 6 (4, 5, 7)
1 montée par poule

Dans les divisions de 16 joueurs, le tirage au sort mis en œuvre sera le pré-déterminé.

POUSSINS

- D1 de « x » joueurs : voir article 3-2.

FEMININES (Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors)

- D1 de « x » joueuses suivant les inscriptions : 1 montée par catégorie en régionale
- Les Seniors Dames (à leur demande) peuvent être incorporées en Seniors Messieurs (catégorie d'incorporation suivant le classement « points licence »).

- De manière ponctuelle et révisable avant chaque tour à l'initiative de la commission sportive, les féminines intègrent le criterium masculin départemental, lorsque il est impossible de mettre en place un tour par catégorie poussine, benjamine, minime, cadette et junior ou par catégorie groupée de type poussine-benjamine-minime et cadette-junior.

Il ne s'agit en aucun cas d'une mise en sommeil durable, voire d'une suppression de la compétition individuelle féminine au niveau départemental, mais simplement une mesure ponctuelle et palliative, sans idée de classement, offrant aux jeunes compétitrices départementales du temps de jeu à chaque tour de criterium.

Article 5 – DESCENTES

Pour chaque catégorie (et division) les DESCENTES sont en fonction des MONTEES de la division inférieure et des descentes de la division supérieure.